

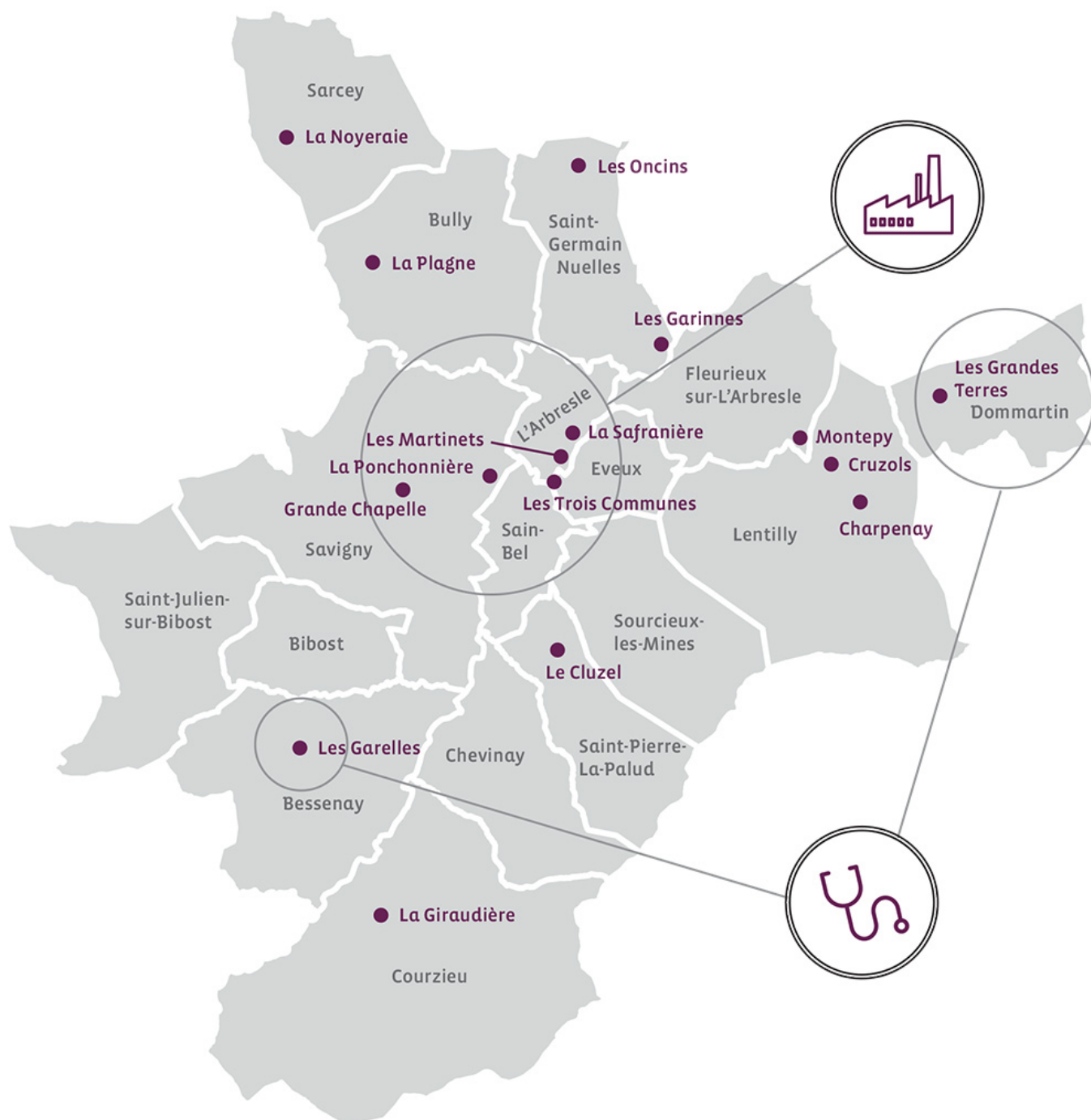
S'implanter



Les zones d'activités économiques

Au cœur de l'action de la CCPA, des espaces dédiés sont disponibles pour accueillir votre activité.

Près d'une vingtaine de zones d'activités économiques sont d'ores et déjà aménagées ou en cours d'aménagement.



La CCPA propose à la vente des terrains nus viabilisés. En fonction de vos besoins et à votre demande, vous pouvez être mis en relation avec des professionnels de l'immobilier.

Afin de garantir la qualité des zones d'activités, la CCPA dispose d'une mission d'assistance architecturale proposée par le [CAUE Rhône Métropole](#).

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement Économique de l'Ouest Rhodanien (SMADEOR)

Le SMADEOR est composé de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) et de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (CCPA).

Il a pour objet la création d'un parc d'activités économiques multi-sites sur les communes de Saint-Romain-de-Popey et de Sarcey, à proximité immédiate du diffuseur Tarare-Est sur l'A89.

Contact : pierre.chambe@paysdelarbresle.fr

Les disponibilités immobilières

La CCPA peut également vous accompagner dans votre recherche de local d'activité, à la vente ou la location, notamment par la mise en relation avec des professionnels de l'immobilier.

Pour tout échange relatif à votre projet d'installation, prendre contact avec le service développement économique : 04.74.01.68.90 / ccpa@paysdelarbresle.fr